

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le treize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NIEURLET s'est réuni en Mairie, convoqué légalement le 2 juin 2014, sous la présidence de M. Dominique MARQUIS, Maire.

Etaient présents : Dominique MARQUIS, Régis VERBEKE, Alain LEURS, Danièle MOREL, Martine SPETER, Jean-Luc RYCKEBUSCH, David BARRIOT, Manuel FELIX, Tony VERPLAETSE, Marie-France MASCLET, Pascal MONSTERLEET, Stéphane CAUX

Absents excusés : Anthony SPAGNOL, M. Kévin VERLINDE

Mme Martine SPETER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 01

Objet : **Approbation du précédent conseil**

Monsieur CAUX Stéphane n'approuve pas la transcription de la délibération n°2 du 23 avril 2014, jugeant que la liste des contribuables était incomplète le jour de la réunion et qu'elle a été complétée ensuite.

Les autres membres du Conseil Municipal approuvent la transcription des délibérations du précédent conseil.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 02

Objet : **Commission intercommunale des impôts directs**

L'Article 1650 A-1 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale. Par courrier en date du 15 mai, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre demande que le Conseil Municipal propose une personne pour figurer dans la liste qui sera proposée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur MARQUIS Dominique domicilié 61 route de Bergues 59143 NIEURLET, pour figurer dans la liste des contribuables proposée par la Communauté de Communes des Hauts de Flandres.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 03

Objet : **Avis sur une demande d'affiliation volontaire du CDG59**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2015.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au C.D.G59.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 04
 Objet : Attribution de subventions

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions au titre de l'année 2014. Des conseillers souhaitent qu'un vote ait lieu pour l'attribution de chaque subvention aux associations.

Le vote a donné les résultats suivants :

Associations	Montant	Pour	abstention	contre
ADMR de WATTEN et Environs	80	12		
Amicale pour le Don du Sang de BOLLEZEELE et environs	100	11	1	
Association des Parents d'Elèves de NIEURLET	750	11	1	
C.A.J	7 000	9	3	
Club Amitié Détente	750	11	1	
Fédération des DDEN	50	11	1	
NIEURLET SPORTS LOISIRS	1750	10	2	
Office de Tourisme de WATTEN	150	12		
Radio UYLENSPIEGEL	50	9	1	2
Section ACPG/CATM	200	12		
Société Commune de Chasse	100	12		
Syndicat Agricole de Nieurlet et St Momelin	80	12		
Rando-Club des Marches de Flandres	300	11	1	

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 05
 Objet : Fixation des prix pour le concours des jardins et gratifications aux médaillés

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer ainsi qu'il suit la valeur des « cartes cadeaux » qui seront remises aux lauréats des concours des jardins organisés en 2014

Catégorie « Ornement »				Catégorie « Potager du Retraité »	
Grande surface		Petite surface			
1 ^{er} prix	30 €	1 ^{er} prix	30 €	1 ^{er} prix	30 €
2 ^e prix	25 €	2 ^e prix	25 €	2 ^e prix	25 €
3 ^e prix	25 €	3 ^e prix	25 €	3 ^e prix	25 €
4 ^e prix et suivants	20 €	4 ^e prix et suivants	20 €	4 ^e prix et suivants	20 €

Pour les gratifications, il propose d'attribuer aux médaillés du travail, une « carte cadeau » d'une valeur fixée à :

- 40 € pour une médaille « Grand Or »
- 35 € pour une médaille « Or »
- 30 € pour une médaille « Vermeil »
- 20 € pour une médaille « Argent »

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 06
 Objet : Fixation des prix pour les festivités

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des festivités communales, il est procédé chaque année à l'organisation de jeux à l'occasion de la fête nationale ainsi que lors de la ducasse et que les participants à ces jeux se voient attribuer un prix, pris en charge par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'organiser pour le 14 juillet, les jeux suivants pour un budget de 150 €

Jeux	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix	4 ^e prix
Carrousel à vélo	20	15	15	10
Concours du 421	10	8	7	5
Tapette Flamande	10	8	7	5
Jeu de boules	10	8	7	5

Seront organisés pour la ducasse, pour un budget de **600 €** :

Jeux	1 ^{er} prix	2 ^e prix	3 ^e prix	4 ^e prix	5 ^e prix
Pour les 4/6 ans par équipe	35	35	30	30	30
Mini Olympiade des 7/10 ans par équipe	45	45	40	40	40
Mini Olympiade des 10/14 ans par équipe	50	50	45	45	40

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 07
Objet : Remboursement des frais de déplacement

Monsieur le Président informe l'Assemblée, que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier des frais de transport lorsqu'ils ont à se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. (Art.L2123-18-1 du CGCT). Ce remboursement ne concerne que les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais de déplacement au vu de la production d'un état et sur la base du barème kilométrique applicable aux automobiles.

Séance : 13/06/2014 numéro d'ordre : 08
Objet : Fixation des tarifs de location du Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs de location de la salle du restaurant scolaire :
Par 12 voix :

- Réunion de courte durée : Réception des familles lors d'un décès : 40 €
- Vin d'honneur :
 - o Moins de 200 personnes : 175 €
 - o Plus de 200 personnes : 255 €

Par 11 voix – 1 abstention :

- Repas :
 - o Jusqu'à 50 personnes : 165 €
 - o De 51 à 75 personnes : 200 €
 - o De 76 à 100 personnes : 240 €
 - o Plus de 100 personnes : 280 €

La participation aux frais de chauffage, en période hivernale est fixée à 30 €.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 10 octobre 2014

Le Conseil Municipal décide que chaque foyer Nieurletois pourra bénéficier des anciens tarifs une fois par an, soit

- Vin d'honneur :

- Moins de 200 personnes : 150 €
- Plus de 200 personnes : 230 €
- Repas
 - Jusqu'à 50 personnes : 140 €
 - De 51 à 75 personnes : 170 €
 - De 76 à 100 personnes : 200 €
 - Plus de 100 personnes : 230 €

La participation aux frais de chauffage, en période hivernale reste fixée à 30 €

Délibérations du Conseil Municipal de NIEURLET

Séance du 13 juin 2014

N° d'ordre	Objet
13.06.14 dél 01	Approbation du précédent conseil
13.06.14 dél 02	Commission intercommunale des impôts directs
13.06.14 dél 03	Avis sur une demande d'affiliation volontaire au CDG59
13.06.14 dél 04	Attribution de subventions
13.06.14 dél 05	Fixation des prix pour le concours des jardins et gratifications aux médaillés
13.06.14 dél 06	Fixation des prix pour les festivités
13.06.14 dél 07	Remboursement des frais de déplacement
13.06.14 dél 08	Fixation des tarifs de location du restaurant scolaire

Membres présents	Emargement
M. Dominique MARQUIS	
M. Régis VERBEKE	
M. Alain LEURS	
Mme. Danièle MOREL	
Mme Martine SPETER	
M. Jean-Luc RYCKEKBUSCH	
M. David BARRIOT	
M. Anthony SPAGNOL	
M. Manuel FÉLIX	

M. Tony VERPLAETSE	
Mme Marie-France MASCLET	
M. Kévin VERLINDE	
M. Pascal MONSTERLEET	
M. Stéphane CAUX	